



PROCES-VERBAL **CONSEIL MUNICIPAL**

La séance du conseil municipal du 1^{er} avril 2025 a débuté à 18h34.

PRESENTS :

Mesdames, Hélène VARRE, Valérie SALLES, Laetitia CLEMENT-ORTUNO, Fabienne REMANT-DOLE, Maryline BRU, Sophie BILLECI, Karen DOSSETTO, Christelle ROSSELLO, Sylvie ASENJO, Catherine KERVAJAN, Aurélie POTIER-DORCHY.

Messieurs, Michel ILLAC, Marcel TURCHIULI, Sébastien ALARCON, Mohamed BEHAIRI, Georges CLERC, Constant COUTSOURAS, Christophe GLORIAN, Jean-Noël ALLARD, John LANNE, Frédéric OUNANIAN, Robert FHAL.

ABSENTS EXCUSES :

- ✚ Monsieur **Eric OLIVE** donne son pouvoir à Monsieur **Marcel TURCHIULI**
- ✚ Monsieur **Thierry SOUMAHORO** donne son pouvoir à **Madame Fabienne REMANT-DOLE**
- ✚ Madame **Louise VINCENZI** donne son pouvoir à Monsieur **Mohamed BEHAIRI**
- ✚ Madame **Sabrina BENKENOUCHE** donne son pouvoir à Madame **Hélène VARRE**
- ✚ Monsieur **Ozkan KIZILDAG** donne son pouvoir à **Valérie SALLES**
- ✚ Madame **Claudine GUARY** donne son pouvoir à Monsieur **John LANNE**
- ✚ Monsieur **Cédric RAFFIER** s'excuse mais il ne pourra pas être présent, il ne souhaite pas donner de pouvoir.

PRESIDENT DE SEANCE :

Monsieur Michel ILLAC, maire.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Georges CLERC a été nommé secrétaire de séance.

En exercice : 29

Présents : 21

Votants : 28

L'ordre du jour s'est achevé à 20h08.

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 18h35 et donne la liste des procurations :

Monsieur **Eric OLIVE** donne son pouvoir à Monsieur **Marcel TURCHIULI**

Monsieur **Thierry SOUMAHORO** donne son pouvoir à Madame Fabienne **REMANT-DOLE**

Madame **Louise VINCENZI** donne son pouvoir à Monsieur **Mohamed BEHAIRI**

Madame **Sabrina BENKENOUCHE** donne son pouvoir à Madame **Hélène VARRE**

Monsieur **Ozkan KIZILDAG** donne son pouvoir à **Valérie SALLES**

Madame **Claudine GUARY** donne son pouvoir à Monsieur **John LANNE**

Monsieur **Cédric RAFFIER** s'excuse mais il ne pourra pas être présent, il ne souhaite pas donner de pouvoir.

Il procède en suite à la désignation d'un secrétaire de séance. Monsieur Georges CLERC est proposé. Après mise aux voix, sa candidature est **approuvée à l'unanimité**.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Il aborde ensuite la liste des arrêtés et des décisions et reviens sur les thématiques récurrentes puis donne des éléments sur les délibérations métropolitaines.

Intervention de Monsieur LANNE concernant la décision de 2025-23 stérilisation des chats, il note que la convention prévoit la stérilisation d'environ un chat par mois et demande à ce que ce nombre soit augmenté voir multiplié par deux.

Monsieur le Maire indique que la commune s'adapte en fonction des besoins. Une année, le montant alloué a même été doublé. Le dispositif est mis en place en collaboration avec l'association Kit and Cat et bénéficie également du soutien de la Fondation 30 Millions d'Amis, qui finance à hauteur de 50 %, ce qui limite le montant initial. Si nécessaire, des ajustements peuvent être faits en cours d'année. La demande tend à diminuer grâce à un travail de sensibilisation réalisé par l'association, qui incite les propriétaires de chats à prendre leurs responsabilités. Ainsi, dans le budget initial, le montant reste fixé, mais des compléments peuvent être envisagés si la situation l'exige.

Monsieur LANNE demande par ailleurs des explications sur la façon dont est gérée les espaces protégés et notamment la tortue qui a été récupérée par la police municipale.

Il lui ait précisé que cette tortue a été remise à la SPA. Il arrive que le centre de secours soit sollicité pour garder temporairement un animal errant, comme un chien, en attendant son identification ou récupération, souvent en lien avec le vétérinaire d'Ensues. Le CBE est également mentionné pour son aide précieuse, notamment lors d'interventions ponctuelles comme celle d'un gabian au port.

Monsieur le Maire propose d'entrer dans l'Ordre du Jour et donne la parole à Monsieur ALARCON.

Adoption du compte de gestion 2024

[Annexe : Compte de gestion de l'exercice 2024](#)

Monsieur ALARCON présente le rapport relatif à l'adoption du compte de gestion de l'exercice 2024. Ce compte, établi par le receveur public (ancien Trésor public), doit être conforme aux résultats comptables de la commune. Le résultat global s'élève à 6 025 287,41 euros, en fonctionnement et investissement. Il est proposé d'approuver ce compte, comme chaque année.

Le rapport est **approuvé à la majorité**.

Trois abstentions (M. John LANNE- Mme Aurélie POTIER-DORCHY- Mme Claudine GUARY)

+ Vote du compte administratif 2024

[Annexe 1 : Note synthétique de présentation du Compte administratif 2024](#)

[Annexe 2 : Compte administratif 2024](#)

M. Le Maire n'a pas pris part au vote, il est sorti de la salle à 18h45.

Monsieur ALARCON présente le rapport relatif au compte administratif et invite Monsieur le Maire à se retirer de la salle. Il invite l'assemblée à se reporter au tableau du résultat de l'exercice et constate que le montant total de notre comptabilité est bien similaire à celle du comptable public. Il propose donc d'arrêter ces résultats et d'approuver le compte administratif.

Intervention de Monsieur OUNANIAN qui indique qu'il votera en faveur du compte administratif et du compte de gestion mais que son intervention vise à expliquer au public que ce qui est voté c'est la justesse des comptes et non pas les choix qui ont été faits en 2024.

Monsieur ALARCON met au vote.

Le rapport est approuvé à la majorité.

Trois abstentions (*M. John LANE- Mme Aurélie POTIER-DORCHY- Mme Claudine GUARY*)

+ Affectation des résultats 2024

Monsieur ALARCON procède à la lecture de la délibération relative à l'affectation des résultats pour 2024. Invite l'assemblée à poser des questions et met au vote.

Le rapport est approuvé à la majorité.

Cinq abstentions (*M. John LANE- Mme Aurélie POTIER-DORCHY- Mme Claudine GUARY- M. Robert FHAL- M. Frédéric OUNANIAN*)

+ Vote des taux des impôts directs locaux pour 2025

Monsieur ALARCON présente le rapport concerne les taux communaux pour l'année 2025, qui représentent les principales sources de recettes fiscales locales, permettant de financer les services publics et les investissements engagés depuis 2020. Il est rappelé que ces taux n'ont pas été augmentés depuis 2008, soit depuis 18 années consécutives. Les taux proposés sont les suivants :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 16,17 % (introduite en 2023)

Taxe foncière sur le bâti : 44,5 %

Taxe foncière sur le non bâti : 35,91 %

Monsieur OUNANIAN exprime son opposition au maintien des taux communaux pour 2025, comme il l'avait déjà fait en 2023. Il rappelle qu'une baisse des impôts avait été promise dès l'arrivée des premières recettes issues de la Zac des Aiguilles, initialement prévues pour 2018, mais retardées en raison de problèmes liés aux permis et aux acquisitions foncières.

Il insiste sur le fait que les premières recettes fiscales de cette zone auraient dû être perçues en 2023, conformément à ce qui avait été affirmé publiquement par Sébastien ALARCON, et appuyé par les informations publiées par le groupe Barjane, indiquant que certains bâtiments étaient opérationnels dès novembre 2022.

Selon lui, ces recettes justifiaient le début d'une baisse des impôts locaux dès 2023, comme annoncé dans les engagements antérieurs. Il critique également le manque de clarté sur l'absence de ces

recettes dans le budget 2023, et appelle à un véritable débat d'idées au s
plutôt qu'un simple vote d'approbation sans discussion.

Monsieur ALARCON rappelle qu'aucun engagement de baisse des impôts n'a été pris lors de la campagne municipale de 2020. Les promesses antérieures faites, en 2014, étaient conditionnées à certaines recettes, notamment celles issues de la Zac des Aiguilles. Concernant ces recettes, il explique que les déclarations d'achèvement des bâtiments ont été déposées en 2024, ce qui explique que les recettes fiscales correspondantes ne soient perçues qu'à partir de cette année-là, malgré l'achèvement des travaux fin 2022.

Il insiste sur le fait que, ni en 2020 ni en 2023, une baisse des impôts n'a été annoncée officiellement. Par ailleurs, il met en avant le contexte macroéconomique difficile depuis 2020 — inflation, perte d'autonomie fiscale, incertitudes économiques — qui rendrait une baisse des impôts irresponsable à ce jour.

Enfin, il conclut en affirmant que le budget 2025 sera placé sous le signe de la sérénité, avec une gestion prudente, rigoureuse et sans dépenses superflues.

Pour Monsieur OUNANIAN, il y a une contradiction dans le discours précédent par rapport à ce qui avait été dit lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Il rappelle que, selon les propos tenus alors, ce n'était pas l'achèvement des bâtiments qui faisait foi pour le calcul des recettes fiscales, mais bien leur mise en exploitation.

Il insiste sur le fait que la durée de 90 jours pour déposer le formulaire Cerfa commence à partir de cette mise en exploitation, et non de la date de dépôt. Pour appuyer ses propos, il cite un document du groupe Barjane daté du 17 novembre 2022, qui mentionne le début de l'exploitation du centre de distribution d'Action avec Géodis.

Enfin, il demande que le courrier du Trésor public mentionné soit communiqué et rendu public, pour clarifier cette divergence d'interprétation.

Monsieur ALARCON affirme qu'il reste attaché à la transparence et accepte, si possible, de transmettre le document du Trésor public évoqué. Il précise que la fiscalité devient éligible à partir de la déclaration d'achèvement des travaux, reconnaissant peut-être un manque de précision dans ses propos antérieurs.

Frédéric OUNANIAN rétorque que si l'exploitation des bâtiments a commencé en novembre 2022, cela signifie nécessairement que la déclaration d'achèvement a été faite avant, car on ne peut pas exploiter un bâtiment non achevé.

Monsieur ALARCON recentre le débat et indique que le problème principal est l'incertitude fiscale dans un contexte économique instable, ce qui justifie, selon la majorité, le maintien des taux d'imposition actuels pour garantir la stabilité budgétaire.

Pour Monsieur OUNANIAN lors du DOB 2023, il avait été évoqué des retombées économiques dès le second semestre 2022. Il réitère donc sa demande de recevoir le document des services fiscaux mentionné, pour vérifier la cohérence des propos et des faits.

Monsieur le Maire vient préciser qu'il existe toujours un décalage sur l'exercice fiscal et qu'il appartient au propriétaire de faire sa déclaration d'achèvement des travaux dans les 90 jours qui précèdent la mise en exploitation. Il donne la parole à la Directrice Générale des Services qui vient corroborer ces explications et préciser que les services sont vigilants sur ce point afin de permettre à la commune des retombées rapides de recettes fiscales.

Monsieur ALARCON met au vote.

Le rapport est approuvé à la majorité.

Quatre abstentions (M. John LANE- Mme Aurélie POTIER-DORCHY- Mme Claudine GUARY- M. Robert FHAL)

Un vote contre (M. Frédéric OUNANIAN)

Vote du budget primitif

[Annexe 1 : Note synthétique de présentation du budget primitif 2025](#)

[Annexe 2 : Budget primitif 2025](#)

Monsieur ALARCON invite l'assemblée à passer au vote du budget 2025. Monsieur LANE vient préciser que son groupe s'abstiendra sur l'intégralité des opérations et qu'il n'est nul besoin de refaire le débat dans la mesure où il s'est tenu lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Monsieur OUNANIAN informe qu'il en sera de même pour lui.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

R/O	Chapitre	Intitulé	Montant (€)	VOTES		
Dépenses réelles 8 328 832.95 €	011	Charges à caractère général	2 681 310.00	A LA MAJORITE Cinq abstentions : M. John LANE- Mme Aurélie POTIER-DORCHY- Mme Claudine GUARY- M. Robert FHAL- M. Frédéric OUNANIAN		
	012	Charges de personnel	4 711 565.00			
	014	Atténuation de produits	306 700.00			
	65	Autres charges de gestion courantes	538 257.95			
	66	Charges financières	70 000.00			
	67	Charges spécifiques	16 000.00			
Dépenses d'ordre 3 604 926.48 €	68	Dotations aux provisions	5 000.00			A LA MAJORITE Cinq abstentions :
	023	Virement à la section d'investissement	3 284 926.48			M. John LANE- Mme Aurélie POTIER-DORCHY- Mme Claudine GUARY- M. Robert FHAL- M. Frédéric OUNANIAN
	042	Opé. de transferts entre sections	320 000.00			

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

R/O	Chapitre	Intitulé	Montant (€)	Pour	Contre	Abstentions
Recettes réelles 8 428 170 €	013	Atténuations de charges	19 765.00	A LA MAJORITE Cinq abstentions : M. John LANNE- Mme Aurélie POTIER-DORCHY- Mme Claudine GUARY- M. Robert FHAL- M. Frédéric OUNANIAN		
	70	Produits des services et du domaine	770 995.00			
	73	Impôts et taxes (sauf 731)	333 045.00			
	731	Fiscalité locale	6 077 585.00			
	74	Dotations et participations	1 014 270.00			
	75	Autres produits de gestion courante	212 405.00			
	76	Produits financiers	105.00			
Recettes d'ordre 48 370 €	042	Opé. de transferts entre sections	48 370.00			
002	Excédent antérieur reporté		3 457 219.43			

DEPENSES NOUVELLES D'INVESTISSEMENT

R/O	Chapitre	Intitulé	Montant (€)	VOTES
Dépenses réelles 3 833 184.20 €	16	Emprunts et dettes assimilées	162 815.00	A LA MAJORITE Cinq abstentions : M. John LANNE- Mme Aurélie POTIER-DORCHY- Mme Claudine GUARY- M. Robert FHAL- M. Frédéric OUNANIAN
	204	Subventions d'équipement versées	482 575.00	
	20	Immobilisations incorporelles	3 187 794.20	Opérations individualisées (voir détail ci-après)
	21	Immobilisations corporelles		
	23	Travaux en cours		

Dépenses d'ordre 78 370 €	040	Opé. de transferts entre sections	48 370.00	A LA MAJORITE Cinq abstentions : M. John LANNE- Mme Aurélie POTIER-DORCHY- Mme Claudine GUARY- M. Robert FHAL- M. Frédéric OUNANIAN
	041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	30 000.00	

RECETTES NOUVELLES D'INVESTISSEMENT

R/O	Chapitre	Intitulé	Montant (€)	VOTES
Recettes réelles 1 143 418 €	10	Dotations Fonds divers de réserves (Hors 1068)	151 200.00	A LA MAJORITE Cinq abstentions : M. John LANNE- Mme Aurélie POTIER-DORCHY- Mme Claudine GUARY- M. Robert FHAL- M. Frédéric OUNANIAN
	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	866 800.00	
	13	Subventions d'investissement	114 283.00	
	165	Dépôts et cautionnements reçus	9 565.00	A LA MAJORITE Cinq abstentions : M. John LANNE- Mme Aurélie POTIER-DORCHY- Mme Claudine GUARY- M. Robert FHAL- M. Frédéric OUNANIAN
	27	Autres immobilisations financières	220.00	
	024	Produits des cessions d'immobilisations	1 350.00	A LA MAJORITE Cinq abstentions : M. John LANNE- Mme Aurélie POTIER-DORCHY- Mme Claudine GUARY- M. Robert FHAL- M. Frédéric OUNANIAN
Recettes d'ordre 3 634 926.48 €	040	Opé. de transferts entre sections	320 000.00	
	041	Opérations patrimoniales	30 000.00	

	021	Virement de la section de fonctionnement	3 284 926.48			
001	Solde d'exécution reporté		1 701 267.98			

OPERATIONS INDIVIDUALISÉES

N° opération	Intitulé	D/R	Montant (€)	VOTES
427	Acquisitions foncières	Dépenses	731 000.00	A LA MAJORITE Cinq abstentions : M. John LANNE- Mme Aurélie POTIER-DORCHY- Mme Claudine GUARY- M. Robert FHAL- M. Frédéric OUNANIAN
537	Subventions façades	Dépenses	24 000.00	
		Recettes	16 800.00	
669	Travaux divers	Dépenses	206 740.00	
677	Mob Mat. & log informatiques	Dépenses	42 000.00	
		Recettes	9 545.00	
N° opération	Intitulé	D/R	Montant (€)	VOTES
678	Matériels et mobiliers	Dépenses	71 845.00	A LA MAJORITE Cinq abstentions : M. John LANNE- Mme Aurélie POTIER-DORCHY- Mme Claudine GUARY- M. Robert FHAL- M. Frédéric OUNANIAN
		Recettes	10 693.00	
689	Vidéo protection	Dépenses	80 680.00	
		Recettes	13 250.00	
697	Mobilier urbain d'affichage	Dépenses	50 000.00	
722	Rénovation énergétique	Dépenses	185 675.00	
735	Classe numérique	Dépenses	8 000.00	
754	Création d'un jardin partagé	Dépenses	88 000.00	
755	Aménagement des équipements sportifs	Dépenses	60 670.00	
756	Redynamisation du Centre village	Dépenses	222 000.00	
757	Création d'un centre technique municipal et de locaux CCFF	Dépenses	40 000.00	

758	Création de locaux pour le secours populaire	Dépenses	40 000.00	A LA MAJORITE Cinq abstentions : M. John LANNE- Mme Aurélie POTIER-DORCHY- Mme Claudine GUARY- M. Robert FHAL- M. Frédéric OUNANIAN
759	Création d'un parking public	Dépenses	30 000.00	
760	Équipements culturels et artistiques	Dépenses	30 000.00	
761	Création, adaptation et agrandissement des équipements sportifs	Dépenses	171 460.00	
		Recettes	15 435.00	
762	Proxi 2021 Rénovation école maternelle	Recettes	700.00	
770	Proxi 2022 Divers bâtiments enfance	Dépenses	3 350.00	A LA MAJORITE Cinq abstentions : M. John LANNE- Mme Aurélie POTIER-DORCHY- Mme Claudine GUARY- M. Robert FHAL- M. Frédéric OUNANIAN
771	Proxi 2023 Rénovation de l'église	Dépenses	- 1 092.00	
N° opération	Intitulé	D/R	Montant (€)	VOTES
772	Proxi 2023 Rénovation de l'école élémentaire	Dépenses	70 000.00	A LA MAJORITE Cinq abstentions : M. John LANNE- Mme Aurélie POTIER-DORCHY- Mme Claudine GUARY- M. Robert FHAL- M. Frédéric OUNANIAN
774	Proxi 2024 Rénovation de l'école élémentaire	Dépenses	52 000.00	
776	Aménagement du sentier du Littoral	Dépenses	258 000.00	

777	Proxi 2024 Rénovation de la crèche	Dépenses	102 000.00
		Recettes	47 860.00
778	Proxi 2024 Rénovation du complexe sportif	Dépenses	101 466.20
779	Proxi 2024 Rénovation de l'ALSH	Dépenses	102 000.00
780	Proxi 2025 Rénovation cantine élémentaire	Dépenses	102 000.00
781	Proxi 2025 Espaces verts, aires de jeux	Dépenses	102 000.00
782	Proxi 2025 Aménagement maison du stade	Dépenses	102 000.00
783	Proxi 2025 Travaux de voirie communale	Dépenses	102 000.00
784	Désimperméabilisation des cours des écoles	Dépenses	10 000.00

Intervention de Monsieur FHAL qui exprime son sentiment de voir dilapider l'argent de la commune et des contribuables notamment dans des projets non concertés. Il demande aux élus de la majorité à quel moment ont-ils obtenu une autorisation de dépenser cet argent.

Monsieur ALARCON répond sur la légitimité du projet en rappelant que l'équipe municipale a été élue en 2020 avec un programme clair, incluant la construction de trois bâtiments. Ce projet était connu des électeurs, et leur mise en œuvre est donc légitime. Il répond sur la concertation, il défend l'utilisation d'outils digitaux, qu'il juge pertinents. Il affirme que le projet a été plébiscité par la population, comme en témoignent les retours, et que la commune avance avec une phase 2 du projet, dans une démarche d'écoute continue. Enfin que la gestion budgétaire, il réfute l'accusation de dilapidation des fonds publics. Au contraire, il insiste sur une politique d'investissements structurants et pérennes pour l'avenir de la commune, dans le respect du programme électoral. En conclusion, il rappelle que l'équipe municipale applique son programme, soutenue par les électeurs, et reste à l'écoute pour adapter ses actions.

Robert FHAL exprime un profond désaccord avec la méthode et les décisions de la majorité municipale, notamment sur la manière dont les projets sont présentés comme "concertés". Il estime que les documents ont été préparés à l'avance et présentés à la population sans réelle marge de décision, et que les résultats validant les choix municipaux semblent téléphonés.

Il regrette également l'absence de réponse à la demande d'un débat public, pourtant formulée plusieurs fois, et propose qu'il soit enfin organisé, même en dehors du conseil municipal.

Il distingue ensuite son échange respectueux avec l'adjoint Sébastien ALARCON, qu'il trouve courtois, en opposition avec une déclaration du maire lors du conseil précédent. Il dénonce des propos qu'il

juge méprisants et insultants, selon lesquels une baisse d'impôt d'un point de pourcentage sur une feuille d'impôt, et que les personnes pour qui 30 € poseraient problème pourraient aller au CCAS.

Il conclut en dénonçant ce qu'il perçoit comme un manque de respect envers les citoyens modestes, assimilant cette attitude à une forme de mépris social, et annonce qu'il ne prendra plus la parole durant la séance en raison de sa colère sur ce sujet.

Intervention de Madame REMANT-DOLE rappelle que le montant de 30 €, qu'il soit petit ou grand, n'est pas à juger, car son impact peut varier fortement selon les situations des familles. Elle précise que l'évocation du CCAS n'était pas une manière de "botter en touche", mais qu'au contraire, les sommes économisées à l'échelle de la commune peuvent être utilisées pour soutenir plus efficacement les personnes en précarité. Elle insiste sur le fait que recourir au CCAS ne doit pas être stigmatisant, et que l'aide apportée est adaptée à chacun – qu'ils soient en grande difficulté ou qu'ils aient simplement besoin d'un accompagnement ponctuel. Elle explique que la baisse des impôts n'était pas au programme du mandat actuel, et souligne qu'une telle mesure, même symboliquement forte, impliquerait une réduction des ressources communales, notamment pour les services d'aide sociale. Elle soutient que le contexte économique et social a profondément changé depuis les engagements de 2014, avec notamment la crise du COVID qui a marqué une rupture. Ainsi, les décisions prises aujourd'hui doivent s'adapter à cette nouvelle réalité. Enfin, elle conclut en valorisant le rôle du CCAS comme lieu d'écoute, de prévention et d'accompagnement pour tous les publics en difficulté.

Monsieur ALARCON rejette fermement les accusations selon lesquelles l'argent public serait dilapidé ou que la concertation aurait été « montée de toutes pièces ». Il estime que ce discours remet en cause l'intégrité du travail des agents municipaux et de l'équipe municipale, y compris le sien. Il rappelle que la concertation budgétaire a été menée de manière sincère, en analysant notamment 300 questionnaires dans un délai très court, juste avant une réunion publique. Il insiste sur le fait qu'aucune manipulation n'a eu lieu, que tout a été fait de manière transparente. Enfin, il défend cette méthode comme une forme de démocratie directe, qui a réellement influencé les choix budgétaires pour 2025, tout comme cela avait été le cas en 2024, et il affirme la volonté de poursuivre cette démarche participative à l'avenir.

Robert FHAL refuse d'être accusé de dénigrer le travail des agents municipaux. Il affirme au contraire reconnaître leur investissement et souligne que Sébastien lui-même fait partie des élus qui travaillent beaucoup. Il demande à ne pas être déformé ou mal interprété.

Sa critique porte sur la forme de la concertation, non sur les personnes : selon lui, certains habitants ne comprennent pas comment l'argent public est utilisé, ce qui pose un problème de clarté ou de communication. Il propose l'organisation d'un débat public, dans un cadre neutre, serein et transparent, éventuellement avec La Provence comme médiateur, afin de confronter les idées, sans moquerie envers les personnes modestes.

Sébastien ALARCON conclut en remerciant Robert pour ses mots envers les agents.

Monsieur LANNE revient sur les propos récents tenus au Conseil municipal. Il rejette l'accusation de discours complotiste formulée par Sébastien ALARCON, affirmant qu'il relaye simplement des opinions partagées dans la rue et par certains habitants. Il rappelle que les élus d'opposition et indépendants représentent aussi une partie de la population, et que les conditions ont évolué depuis 2020, justifiant des débats actualisés. Il évoque les propos du Maire sur les 30€ d'impôts comme ayant choqué certains citoyens, rappelant que pour beaucoup, cette somme reste significative. Il questionne également la cohérence entre les discours sur la réduction des dépenses et le maintien des frais de représentation dans le budget. Il appelle à plus d'écoute, de respect, et de

compréhension envers les citoyens, soulignant que même localement, de
attentifs à la vie politique et attendent d'être mieux entendus. Il conclut sur un ressenti collectif
légitime.

Monsieur le Maire remercie Sébastien ALARCON pour la présentation claire et complète du budget,
qu'il qualifie de travail collectif associant les élus et les agents municipaux. Il réaffirme que les choix
budgétaires sont assumés et en cohérence avec les engagements de la mandature débutée en 2020.

Concernant la polémique sur les "30€", il précise que ses propos ont été mal interprétés. Il explique
qu'il s'agissait simplement d'une comparaison technique entre : la baisse d'un point d'impôt,
représentant 110 000 € de perte de recettes pour la commune, et la réduction individuelle estimée à
30 € sur sa propre taxe foncière, le foncier n'étant pas l'impôt sur le revenu, pour illustrer
concrètement l'impact. Il insiste sur le fait qu'il n'a jamais voulu minimiser cette somme ni stigmatiser
qui que ce soit.

Enfin, il rappelle que l'équipe municipale continue de respecter ses engagements, écoute la
population, et que le CCAS bénéficiera d'une subvention d'équilibre en hausse, soulignant la priorité
accordée à l'action sociale.

✚ Attribution de la subvention d'équilibre du CCAS pour 2025

Monsieur le Maire introduit la délibération et donne la parole à Madame REMANT-DOLE qui après
avoir invité au débat, met au vote.

Le rapport est **approuvé à la majorité**.

Deux abstentions (M. Frédéric OUNANIAN- M. Robert FHAL)

✚ Adhésion à la convention métropolitaine de mise à disposition de matériels et moyens de communication informatiques au profit des communes en cas de crise cyber

*Annexe: Convention de mise à disposition de matériels et moyens de communication
informatiques au profit des communes en cas de crise cyber*

Le rapport présenté concerne l'adhésion à une convention métropolitaine permettant la mise à
disposition de matériel informatique en cas de cyberattaque, pour assurer la continuité du service
public. Monsieur ALARCON rappelle que les attaques cyber sont de plus en plus fréquentes, y compris
pour les petites collectivités et structures hospitalières, et qu'il a lui-même été confronté récemment
à ce type de situation dans sa vie professionnelle.

Monsieur LANNE intervient ensuite pour soulever des remarques : Il interroge les élus de la majorité
pour savoir s'ils ont bien lu la délibération, il se dit être interpellé par une incohérence de date,
mentionnant une date de contrôle de légalité au 16 octobre 2023. Il demande également qui sera le
correspondant désigné pour 8 ans comme mentionné dans la convention, et comment cette
personne est nommée.

Intervention de la Directrice Générale des Services qui précise qu'il n'y a pas d'erreur de date puisque
la Métropole a délibéré en 2023 et la commune est libre d'adhérer quand elle le souhaite. Elle précise
être elle-même référente en charge de l'informatique que la commune.

Monsieur ALARCON met au vote.

Le rapport est **approuvé à la majorité**.

Trois abstentions (M. John LANNE- Mme Aurélie POTIER-DORCHY- Mme Claudine GUARY)

✚ Bilan des acquisitions foncières de l'établissement public foncier po

Madame REMANT-DOLE procède à la lecture du rapport relatif au bilan des acquisitions foncières par l'EPF et invite l'assemblée à poser ses questions. S'en suit un échange entre Monsieur LANNE, Monsieur TURCHIULI et Monsieur le Maire sur les superficies des parcelles objets de ces préemptions et sur les modes de stationnements. Il est précisé qu'en l'espèce il ne s'agit pas de créer des logements nouveaux mais de réhabiliter des logements existants et qu'il n'y a donc pas d'obligation de créer du stationnement.

Monsieur LANNE pense qu'il y a une obligation de prévoir une place de stationnement lorsqu'un logement devient logement social, en raison d'un changement de caractère. Fabienne Remant-Dole lui répond que cette obligation s'applique uniquement dans certains cas, en cas de nouveau permis de construire ou de changement de destination (ex. : transformation d'un local commercial ou garage en logement).

Elle conclut que même si cela ne résout pas les problèmes à venir de stationnement dans le village, une commission sur la circulation et le stationnement est prévue dans le cadre du projet cœur de village.

Le rapport est mis au vote.

Le rapport est **approuvé à la majorité**.

Trois abstentions (*M. John LANNE- Mme Aurélie POTIER-DORCHY- Mme Claudine GUARY*)

Deux votes contre (*M. Frédéric OUNANIAN- M. Robert FHAL*)

✚ Modification du protocole d'accord sur le temps de travail

[Annexe : Cycle de travail au sein de la collectivité](#)

Monsieur le Maire présente la modification du protocole sur le temps de travail des agents municipaux, fruit d'un travail de concertation avec les personnels, les syndicats et les chefs de services, via la CST (Commission Syndicale du Travail).

Cette évolution répond à des revendications légitimes du personnel, en lien notamment avec les changements post-COVID.

Deux modifications principales ont été retenues, la réduction de la pause déjeuner, permettant de terminer plus tôt en fin de journée, sans nuire à la qualité du service public et pour les services techniques, un démarrage décalé de 6h à 6h30, afin de mieux s'adapter aux contraintes de l'été.

Ces aménagements ont été adoptés à l'unanimité en CST, et le conseil municipal a également voté à l'unanimité en faveur de la proposition.

Le Maire met au vote.

Le rapport est **approuvé à l'unanimité**.

Monsieur le Maire indique qu'une précision va être apportée à la demande de Monsieur LANNE sur la superficie des logements acquis par l'EPF. Madame la Directrice Générale des Services communique à l'assemblée les mètres carrés.

Monsieur le Maire précise que la maison évoquée (rue Aristide Briand) fait environ 38 m² sur deux niveaux, sans jardin ni dépendance pour l'une, et qu'une autre petite maison avec jardin d'environ 200 m² en tout a aussi été mentionnée. Il promet de fournir les dimensions exactes.

Robert FHAL pose une question afin de savoir si le bien concerné n'était-il

SCI OLIVE (non liée à l'élue OLIVE), dans le but d'en faire du logement social ? Il lui est confirmé que le bien a été mis en vente et a fait l'objet d'une DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner). Le Maire précise que sur 835 ventes en 10 ans, la commune n'a préempté que 10 biens, dont celui-ci. La préemption a été faite en partenariat avec l'EPF et UNICIL, pour en faire un logement social et que le projet prévoit de rénover la maison (isolation, conformité électrique...), tout en permettant aux habitants actuels de rester, avec un loyer social réduit.

Monsieur FHAL conteste une décision de la municipalité, il reproche au maire d'avoir empêché un particulier local (Monsieur OLIVE) de racheter un bien pour y créer deux logements sociaux. Il ne comprend pas pourquoi ce projet a été retiré à un habitant investi, pour être confié à l'EPF (Établissement Public Foncier), alors que cela aurait aussi compté pour le quota de logements sociaux de la commune. Monsieur le Maire, précise que l'EPF n'est pas un bénéficiaire, mais un organisme public qui porte temporairement le foncier pour le compte des communes, dans des projets de logements sociaux. Il explique que dans ce cas, l'EPF a exercé le droit de préemption pour permettre un projet encadré.

Pour Robert FHAL, c'est le Maire qui oriente les dossiers vers l'EPF.

Le Maire explique que la commune se trouve dans un secteur de préemption, notamment en centre village, ce qui autorise la municipalité à agir à l'occasion d'une vente immobilière. Lors de la DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) pour le bien concerné, la mairie, en lien avec l'EPF, a décidé de préempter pour préserver un logement modeste avec jardin destiné au logement social, permettant aux occupants actuels de rester. Il insiste : les faits sont vérifiables, et il n'a rien à cacher.

Nouvelle intervention de Monsieur FHAL qui insiste sur le fait que Monsieur OLIVE avait un projet clair de logement social, et que ce projet a été retiré pour être repris par l'EPF. Ce à quoi, le Maire répond qu'il ne connaît pas les intentions exactes de Monsieur OLIVE, seulement qu'il y avait un projet. Il rappelle que travailler avec l'EPF et un bailleur social garantit la réalisation effective du logement social, avec aides financières, loyers modérés, et un impact positif sur les obligations SRU de la commune.

Robert FHAL affirme que l'EPF ne fera pas mieux, car les normes et diagnostics sont les mêmes pour tous (public ou privé). Il regrette que le patrimoine communal soit cédé à un organisme extérieur, alors qu'un investisseur local (M. OLIVE) était prêt à rénover, conserver le bien sur la commune, et loger des Ensuenens. Il insiste : la mairie oriente les préemptions, ce n'est pas l'EPF qui choisit de son propre chef.

Ce à quoi, le Maire confirme que la décision de travailler avec l'EPF a été prise dans l'intérêt de la commune pour garantir un logement social de qualité, respectant les engagements sociaux et légaux. Il conclut que le temps prouvera que c'était la bonne décision, avec un bailleur social compétent à la clé.

Intervention de Monsieur LANNE qui questionne sur le coût de l'investissement communal dans le projet de logement social en partenariat avec l'EPF.

Il souligne que si Monsieur OLIVE avait pu réaliser son projet lui-même (qui visait également à créer du logement social), cela aurait permis à la commune et à l'EPF d'économiser cet argent. Il rappelle que le projet privé de M. OLIVE entrait déjà dans le cadre de la loi SRU, ce qui, selon lui, rendait la préemption inutile.

Mohamed BEHAIRI précise que si Monsieur OLIVE avait réalisé le projet, cela aurait bien compté pour deux logements sociaux dans le quota de la commune, mais l'investissement lui aurait appartenu.

Dans le cadre du partenariat avec l'EPF, c'est la commune qui investit, mais dans le logement social.

Il explique que cet investissement permet de réduire la redevance SRU que la commune doit payer, et qu'à l'issue des trois ans, cet argent sera récupéré indirectement à travers cette diminution.

Le Maire conclut le débat sur le logement en question en expliquant que la commune n'avait aucune garantie que l'acquéreur initial (Monsieur OLIVE) aurait effectivement réalisé des logements sociaux. La décision de préempter avec l'EPF a été prise pour assurer la réalisation immédiate d'un logement social de qualité, répondant aux besoins des administrés.

Il insiste sur le fait que l'investissement est partagé entre la commune et l'EPF, et que le logement ainsi créé sera comptabilisé durablement dans le quota SRU (contrairement à un logement privé qui ne compte que 5 ans). Cela permet également une réduction des pénalités SRU. Enfin, il précise que cette démarche s'inscrit dans une dynamique plus large visant à transformer des logements privés vétustes du centre-village en logements sociaux rénovés, avec le soutien des services de l'État. Il promet un bilan financier transparent d'ici quelques mois et clôt la discussion.

✚ Instauration des modalités d'exercice du travail à temps partiel

Monsieur le Maire présente le rapport relatif aux modalités d'exercice du travail à temps partiel et met au vote.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

✚ Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences

Monsieur le Maire donne lecture du rapport sur la création d'un poste dans le cadre du parcours emploi compétence. Madame POTIER-DORCHY demande combien de poste vont être créés. Le Maire confirme qu'il s'agit d'un poste et met au vote. Le rapport est approuvé à l'unanimité.

✚ Plan prévisionnel de formations 2025

Annexe : Plan de formation prévisionnel

Le rapport présenté concerne le plan prévisionnel de formation 2025. Ce plan est élaboré chaque année en tenant compte des besoins des services, des évolutions de poste, des départs et arrivées de personnel, ainsi que des demandes formulées lors des entretiens d'évaluation. Il résulte d'un travail collaboratif entre les chefs de service, la direction générale et les organismes comme le Centre de gestion.

Le plan a été adopté à l'unanimité en CST (Comité Social Territorial) et validé par le vote du conseil municipal sans opposition ni abstention.

✚ Approbation de subventions en numéraire aux associations scolaires

Monsieur BEHAIRI procède à la lecture du rapport sur l'attribution de subventions aux associations scolaires. Il met au vote.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

✚ **Approbation de la convention de transfert temporaire de maîtrise et de remboursement de travaux pour la réfection d'un escalier à la mer dans le port départemental de la Redonne**

Annexe : Convention de transfert de Maîtrises d'Ouvrages pour la réfection d'un escalier à la mer dans le port départemental de la Redonne

Monsieur le Maire présente une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage et de remboursement de travaux pour la reconstruction de l'escalier d'accès à la mer dans le port départemental de la Redonne. Cette convention a été votée lors du Conseil Départemental vendredi dernier. À partir de ce jour, la procédure pour réaliser les travaux peut être engagée afin de les terminer avant l'été. L'objectif est de restaurer l'accès à la mer pour les usagers du port. Le rapport est mis au vote. Il est approuvé à l'unanimité.

✚ **Constitution d'une servitude définitive de passage en tréfonds à titre gratuit de 132 m2 nécessaire à une conduite d'eau potable sur les parcelles ar13 et ar49 appartenant à la commune (sis-Allée des roseaux) au profit de la métropole Aix Marseille et la société des eaux de Marseille, son délégataire**

Annexe 1 : Extrait du registre des délibérations du bureau de la métropole Aix-Marseille-Provence- Séance du jeudi 30 juin 2022

Annexe 2 : Procès-verbal de constitution de servitude

Monsieur TURCHIULI procède à la lecture du rapport relatif à la constitution d'une servitude au profit de la société des eaux de Marseille. Il met au vote.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Michel ILLAC présente un dernier rapport concernant la demande de subvention au Conseil départemental pour les travaux de réhabilitation du sentier du littoral, phase 2. Il explique que récemment, le département a appliqué une nouvelle directive dans le cadre de son guide d'aide aux communes pour 2025, ce qui rend l'aide pour ce projet non disponible. En conséquence, le rapport est retiré.

Cependant, Michel ILLAC souligne qu'il a déjà pris rendez-vous avec le département pour explorer d'autres solutions de financement pour ce projet important, concerté et attendu.

Il conclut en remerciant les participants pour leur calme et leur coopération lors du conseil municipal et annonce un carnaval prévu vendredi, un événement festif et convivial.

Il procède à clôture de la séance à 20h08.

Michel ILLAC

Maire,



Georges CLERC

Secrétaire de séance,

